

COMMENT

Expédier des États-Unis vers le Canada

Exigences des expéditions

Le Manifeste électronique d'IPEC (Information préalable sur les expéditions commerciales) accélère le processus de dédouanement en direction du nord en permettant à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'évaluer les informations pertinentes sur les expéditions avant l'arrivée physique de celles-ci à la frontière.

Le Manifeste électronique de l'IPEC vise à :

- s'adapter au nombre d'expéditions qui traversent les frontières tous les jours
- porter une plus grande attention à la santé et à la sécurité concernant les expéditions de matières dangereuses ou potentiellement nuisibles
- faciliter le contrôle des expéditions arrivant à la frontière, au besoin
- permettre aux expéditions à faible risque de traverser la frontière sans mesure de contrôle additionnelle

Les expéditeurs et les destinataires devraient se conformer aux exigences suivantes pour toute expédition à destination du Canada :

- Remplir correctement la facture commerciale et le connaissance
- Décrire succinctement et clairement les produits selon l'ASFC

Si vous ne remplissez pas les exigences du connaissance ou de la facture commerciale, le temps de transit de votre expédition pourrait être affecté.

Descriptions des marchandises

L'ASFC fournit des instructions particulières sur la façon dont les produits qui franchissent la frontière doivent être décrits sur les documents d'expédition. Lorsque vous décrivez votre expédition, répondez aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que c'est ?
- À partir de quoi est-ce fait ?
- Quelle est son utilisation prévue ?
- Combien il y en a-t-il ?

Par exemple, « 1 palette de < nom de la marque > » n'est pas suffisant. Selon les exigences de l'ASFC, la description devrait être « 1 palette de < détergent à lessive de marque X > ». Les expéditions qui ne seront pas décrites correctement pourraient se voir refuser l'entrée au Canada. De façon proactive, avant d'envoyer une expédition au Canada, Day & Ross la retiendra pour

s'assurer que la description qui figure sur le connaissance est complète. Vos efforts pour assurer des descriptions complètes des produits sur votre connaissance et votre facture commerciale aideront à éviter les retards.

Facture commerciale

La facture commerciale doit comprendre les renseignements suivants :

- Nom et adresse complets, incluant les codes postaux canadien et américain de l'expéditeur, du destinataire, de l'acheteur (importateur) et du vendeur
- Description détaillée de la marchandise, incluant le nom courant de chaque article, les marques, les chiffres ou les symboles
- Quantités : nombre de colis dans l'expédition, poids et dimensions
- Le nom et numéro de compte du courtier en douane canadien
- La valeur de chaque article et la devise
- Le pays d'origine
- Le code du tarif douanier harmonisé (TDH)

Connaissance

Le connaissance doit comprendre les renseignements suivants :

- L'adresse de l'expéditeur et du destinataire
- La description détaillée de la marchandise, incluant le nom courant de chaque article, les marques, les chiffres ou les symboles
- Le nombre de colis dans l'expédition
- La date d'expédition
- Le nom et numéro de compte du client
- Le nom et numéro de compte du courtier en douane canadien
- Le nom du contact
- Le numéro de téléphone du contact
- Le nombre d'articles et poids (lb ou kg)
- Les renseignements de facturation
- Le code UN HAZ MAT/TMD, le nom et numéro de téléphone du contact

Liens :

[Facture des douanes canadiennes](#)
[Nouveaux règlements de l'ACEUM](#)